

La fiscalité

M. Taylor: Les libéraux et les néo-démocrates les ont supprimés de la constitution.

M. Cullen: C'est une excellente constitution qui peut certes être améliorée. Les députés de l'opposition ont pris cette question très à cœur comme le débat sur le drapeau national. Ils vont peut-être se mettre à la tâche à présent pour améliorer la constitution. Je suis persuadé que nous pouvons compter sur leur coopération.

Je voudrais dire un mot de la protection de l'environnement. Les Canadiens ont un rôle à jouer dans ce domaine. Ils y sont encouragés par le projet de loi et d'autres accords du Programme énergétique national qui ont été critiqués vertement par le député de Calgary-Centre. Il a porté des accusations gratuites contre les fonctionnaires, qui sont tout à fait injustifiées. Il a prétendu qu'il n'était pas normal que le gouvernement fédéral s'intéresse à cette question. Il juge anormal que le gouvernement fasse savoir que nous avons beaucoup de gaz, en tout cas bien plus que de pétrole, et qu'il faut encourager financièrement les gens à abandonner le pétrole pour le gaz. Je regrette que le député de Mississauga-Sud n'ait pas la possibilité dans sa circonscription d'utiliser le gaz, combustible propre, inodore et sans danger. Il devrait encourager son gouvernement provincial et les sociétés à prendre des mesures pour alimenter la population en gaz.

C'est à peu près tout ce que je voulais dire au sujet du projet de loi, car le ministre a été particulièrement éloquent lors du débat de deuxième lecture. Je tenais toutefois à rétablir la vérité après les déclarations du député de Calgary-Centre. J'ai travaillé moi-même avec les fonctionnaires qu'il a insultés de façon gratuite en les accusant de faire du zèle et en leur donnant d'autres qualificatifs qui ne sont pas aussi élogieux. Si j'en juge par mon expérience, je pense que le gouvernement et la population disposent d'une bonne fonction publique. Si tous les Canadiens partageaient le sens du dévouement des fonctionnaires, tout irait beaucoup mieux.

C'est une chose de critiquer un projet de loi. Mais on a tort de s'en prendre aux fonctionnaires qui appliquent les directives—directives qui n'émanent pas d'eux, mais du gouvernement et du parti libéral—qui les mettent en œuvre et qui précisent la meilleure façon de procéder. L'opposition ne devrait pas critiquer les fonctionnaires, mais bien au contraire faire leur éloge.

Au risque de me répéter, je dirai que le projet de loi découle d'une entente à laquelle le gouvernement fédéral et trois provinces productrices sont parvenus. Il prévoit une compensation suffisante pour les sociétés pétrolières. On nous demande simplement d'appuyer le projet de loi, étant donné qu'il y a eu accord entre les trois parties concernées par la production de pétrole. Le projet de loi devrait être adopté avec diligence.

M. Siddon: Monsieur le président, au début de son intervention, le député de Sarnia (M. Cullen) a chanté les louanges de la politique de canadienisation. Il aime moins que l'on parle de politique de nationalisation. Si nous vivions dans un pays qui produit plus qu'il ne consomme et qui investit plus qu'il ne gaspille, les particuliers pourraient participer au financement du rachat du secteur pétrolier et gazier. Cela, il peut le comprendre. Toutefois, lorsque, comme Petro-Canada, on s'adresse

à des prêteurs étrangers pour emprunter d'énormes sommes à des taux garantis, la politique de canadienisation du secteur pétrolier et gazier ne donne rien. Elle ne fait que nous rapprocher encore davantage d'une faillite nationale dont on dénote actuellement des signes manifestes dans tout le pays.

Le député n'ignore pas que c'est de la blague. Le gouvernement laisse entendre que ses initiatives visent à canadieniser l'industrie du pétrole et du gaz alors que les Canadiens n'ont pas les moyens d'emprunter l'argent voulu pour rembourser les emprunts qu'ils ont contractés pour monter leur exploitation agricole ou leur entreprise ou pour renouveler leur hypothèque. Il sait que ce prétendu programme de canadienisation n'est qu'une manœuvre de plus pour placer les Canadiens sous la tutelle de l'État et les priver du droit d'investir et d'épargner selon leurs désirs.

Je voudrais parler des mesures fiscales rétrogrades que contient le bill C-112 et plus particulièrement des conséquences de la taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz pour les consommateurs, et surtout ceux de l'Ouest.

Pour faire un léger retour en arrière, à l'automne 1980, environ 30,000 habitants de Colombie-Britannique ont présenté des pétitions à la Chambre par l'intermédiaire de divers députés de leur province afin de manifester leur vive opposition à la taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel. La pétition exprimait leur rejet catégorique de toute tentative du gouvernement fédéral d'imposer une taxe d'accise sur les exportations de gaz naturel et d'électricité de Colombie-Britannique. Elle déclarait qu'une telle mesure ne serait qu'une façon déguisée d'alourdir l'impôt sur le revenu de tous les citoyens de Colombie-Britannique et se terminait sur ces mots: «Nous ne l'accepterons pas».

Le gouvernement et le ministre des Finances ont dû être embarrassés devant ces 30,000 signatures. Le ministre des Finances a présenté le 28 octobre un exposé budgétaire dans lequel il disait que, à la suite des instances des provinces de l'Ouest, son gouvernement avait décidé de ne pas imposer de taxe d'accise sur le gaz naturel. C'était dit de façon très habile. Je vous cite un extrait de la page 8 de cet exposé budgétaire:

Dans ces conditions et après un examen approfondi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et moi-même avons jugé souhaitable d'abandonner cette solution...

C'est-à-dire la taxe à l'exportation.

... et d'en chercher une autre qui, nous l'espérons, répondra aux préoccupations des provinces productrices.

Puis, il est passé à un autre sujet sans préciser quelle serait cette autre solution. Dans le paragraphe suivant, il déclarait:

Cette solution de rechange consiste à établir une nouvelle taxe fédérale uniforme sur tout le gaz naturel.

A la suite de cet exposé budgétaire, le taux d'imposition a encore été relevé au moyen des amendements à l'étude aujourd'hui. La Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont conclu une entente qui escamotait la taxe à l'exportation. Cette entente fixait le montant de la taxe à zéro, mais maintenait la taxe intérieure sur le gaz naturel aux dépens de tous les habitants de l'Ouest et, de plus en plus, de ceux de l'Ontario et du Québec qui doivent consommer du gaz naturel ou qui préféreraient abandonner le mazout pour le gaz naturel.